

CONDITIONS DE GARANTIE

1. Informations générales

1.1 Zucchetti Centro Sistemi S.p.A. (ci-après dénommée "ZCS"), outre les garanties prévues par la loi, accorde volontairement une garantie du fabricant applicable pour la période indiquée dans les conditions suivantes pour les produits de sa propre marque qu'elle distribue. Les conditions de garantie suivantes sont les seules et uniques qui définissent le contenu et la couverture de la déclaration de garantie émise par ZCS.

1.2 ZCS a le droit de modifier à tout moment les présentes conditions de garantie avec effet pour l'avenir. Les conditions de garantie en vigueur au moment de l'achat d'un produit sont toujours d'application.

1.3. La présente garantie entre en vigueur en complément des droits légaux ou contractuels du bénéficiaire de la garantie, sans les limiter.

2. Garantie légale

2.1. Les produits fournis sont garantis contre les défauts de production et les vices tels que, à titre d'exemple, ceux relatifs à leur qualité et à leur fonctionnement, et sont donc couverts par toutes les garanties, non exclues, prévues par la loi en relation avec leurs caractéristiques spécifiques. En particulier, tous les droits et actions reconnus au consommateur contre le fabricant en vertu du décret législatif n° 206 du 6 septembre 2005 (Code de la consommation) s'appliquent.

2.2. La garantie du fabricant est valable pour une période de deux ans à compter de la date de vente, à partir de l'expiration du sixième mois suivant l'expédition du produit de l'entrepôt de ZCS.

2.3. L'inspection du défaut ou de la défectuosité et l'intervention sous garantie sont effectuées par l'installateur ; si cela n'est pas possible, l'intervention est effectuée par ZCS ou ses partenaires de service autorisés par ZCS.

2.4. Le Consommateur s'adressera en premier lieu à l'installateur qui a fourni le produit ; à défaut, le Consommateur s'adressera aux personnes de contact de ZCS indiquées sur le produit ou disponibles sur le site www.zcsazzurro.com.

3. Garantie conventionnelle

3.1. Pour les onduleurs de la marque Azzurro, ZCS fournit une garantie contractuelle qui s'ajoute aux obligations légales de garantie du revendeur.

3.2 ZCS offre gratuitement une garantie conventionnelle sur tous ses appareils de marque ZCS d'une durée de 120 mois (10 ans) ou 60 mois (5 ans) en fonction du pays d'installation ou de la transaction commerciale en cours, à compter de la date du document accompagnant la demande d'extension de garantie.

La garantie sera prolongée d'un an au maximum, de 132 mois (onze ans) et de 72 mois (six ans), en se référant à la date à laquelle le matériel a quitté les entrepôts de ZCS comme date d'entrée en vigueur.

3.3. Les exceptions à cette règle sont certains types de produits pour lesquels la garantie conventionnelle sera reconnue par ZCS dans les termes suivants :

- Produits de surveillance Enregistreurs de données, kits Wi-Fi, kits Ethernet et accessoires pour lesquels la période de garantie conventionnelle est de 24 mois (2 ans).
- Systèmes de charge pour véhicules électriques et accessoires pour lesquels la période de garantie conventionnelle est de 24 mois (2 ans)

3.4. Pour bénéficier de la garantie conventionnelle susmentionnée, l'Acheteur doit obligatoirement enregistrer le produit en remplissant le formulaire adéquat sur le site www.zcsazzurro.com dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la date d'achat, en joignant une copie des documents d'achat des biens en question. Si l'Acheteur ne procède pas à l'enregistrement dans les délais susmentionnés ou n'est pas en mesure de produire les documents d'achat, les conditions prévues par la loi sur la garantie légale pour défaut de conformité s'appliqueront et la garantie conventionnelle ne sera pas activée.

4. Procédure d'activation du service

4.1. Si le produit ZCS de marque Azzurro s'avère défectueux, l'acheteur doit contacter son installateur.

4.2. En l'absence de réponse de l'installateur, l'Acheteur doit activer la procédure d'assistance et de réparation/remplacement sous garantie en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site www.zcsazzurro.com.

4.3. Les informations et documents suivants concernant le produit défectueux doivent être fournis afin d'entamer la procédure de réclamation au titre de la garantie :

- a) Modèle du produit (par exemple 6000TLM-V3) et identification de série (par exemple ZH3ES160..).
- b) Copie de la facture d'achat
- c) Fichier image de l'installation du produit et des messages d'erreur affichés (le cas échéant) et/ou informations supplémentaires sur les modes de défaillance
- d) Informations détaillées sur le système photovoltaïque (par exemple, marque et modèle des modules, diagramme CC, etc.)
- e) Documentation des demandes de service/remplacement antérieures pour le même système (le cas échéant)

4.4. Afin de pouvoir continuer à fournir les services convenus, le demandeur de ces services est tenu d'introduire des données fiscales, qui seront utilisées pour l'imputation des coûts au cas où la garantie légale ou conventionnelle ne s'appliquerait pas.

4.5. L'acheteur est tenu de conserver les emballages originaux pendant toute la durée de la garantie légale et conventionnelle.

5. Services de garantie

5.1. Afin d'assurer le meilleur service possible aux clients finaux, tous les installateurs et revendeurs officiels sont tenus de répondre aux demandes de service. ZCS assurera le service après-vente de toute unité ou partie d'unité pour laquelle un défaut de conception ou de construction est démontré pendant la période de garantie, comme indiqué ci-dessous.

5.2. Si un produit s'avère défectueux et inopérant pendant la période de garantie, ZCS s'engage à

- résoudre le problème en mettant à jour le logiciel avec la dernière version du micrologiciel disponible ou en modifiant les configurations ; ou
- réparer le défaut dans les locaux de ZCS ou dans les locaux du client ; ou
- fournir un dispositif de remplacement équivalent (modèle réparé, reconditionné ou mis à niveau avec des fonctions au moins équivalentes) ou un nouveau dispositif ; ou
- faire exécuter ces services par des partenaires de service du ZCS qui ont reçu une formation appropriée.

5.3. Les travaux de garantie sur les composants facilement remplaçables seront effectués par ZCS qui enverra les composants de remplacement afin que l'installateur, chargé par ZCS ou directement par l'utilisateur, puisse remplacer le composant individuel défectueux de manière indépendante et à ses propres frais, conformément aux instructions qui seront fournies avec le composant de remplacement.

Ces composants doivent être éliminés par le client.

5.4. Si le produit doit être remplacé, la période de garantie restante est attribuée au produit de remplacement, sinon la garantie de l'unité d'origine se poursuit normalement. Si, après le remplacement, la période de garantie restante est inférieure à 1 an, la garantie est automatiquement étendue à 1 an pour le produit de remplacement.

5.5. La garantie comprend tous les frais de traitement et de matériel nécessaires à la remise en état des produits non fonctionnels.

5.6. En cas de remplacement du produit sous garantie, les frais d'enlèvement et de transport du produit endommagé et du produit de remplacement ne sont supportés par ZCS que si le produit endommagé est mis à disposition pour être retiré, avec l'emballage original ou équivalent.

Si le produit endommagé n'est pas mis à disposition pour être retiré dans les trente jours suivant la livraison du produit fourni en remplacement, la garantie conventionnelle perdra son effet et le produit fourni en remplacement sera facturé aux données fournies lors du remplissage de la demande.

Il incombe au Client de procéder à l'élimination du produit non retourné.

5.7. Suite au remplacement sous garantie, le produit de remplacement devient la propriété du client et le produit défectueux devient la propriété de ZCS ; ZCS a alors le droit de reconditionner ou d'éliminer le produit défectueux retourné.

5.8. Pour les travaux effectués pendant la période de garantie et en présence de toutes les exigences des présentes conditions de garantie, ZCS fournira une compensation forfaitaire pour le travail des monteurs afin de couvrir partiellement les coûts encourus lors de l'exécution des travaux, cette compensation sera réglée conformément aux informations mises à disposition périodiquement par ZCS.

5.9 ZCS se réserve le droit de faire exécuter les services de garantie par des tiers.

5.10. Dans le but de gérer certains types spécifiques d'anomalies, ZCS peut décider d'envoyer à l'installateur des accessoires de prêt temporaire gratuits.

Si les accessoires envoyés ne sont pas retournés à ZCS dans un délai d'un an à compter de la date d'expédition, ZCS facturera le coût des marchandises aux données fournies au moment de la demande.

6. Autonomie résiduelle des batteries garantie

6.1. ZCS garantit que le produit aura un rendement résiduel de quatre-vingts pour cent (80%) du rendement utilisable ou un rendement énergétique minimum calculé pendant 10 ans à compter de la date de facturation, selon l'éventualité qui survient en premier.

Remarque : les conditions de mesure de l'énergie sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

PRODUIT	Énergie utilisable (kWh)	Rendement énergétique minimal (MWh)
ZST-BAT-2,4KWH-H	2,16	5,5
ZST-BAT-2,4KWH-PL	2,16	5,5
ZZT-BAT-5KWH-ZSX	4,61	11,7
ZZT-BAT-5KWH-ZPR	4,61	11,7
ZZT-BAT-5KWH-ZSX5120	4,61	11,7
ZST-BAT-ZBT5K	4,61	11,7
ZZT-BAT-ZBT5K-HTR	4,61	11,7
ZZT-BAT-AHV5K	4,61	11,7
ZST-BAT-6KWH-WXP	5,3	13,5
ZST-BAT-5KWH-W	4,4	11,2

7. Exclusions et limitations de la garantie

7.1. Tout dysfonctionnement ou défaut n'est pas couvert par la garantie du fabricant dans les cas suivants (les revendeurs et distributeurs officiels sont responsables et autorisés par ZCS à effectuer les contrôles nécessaires) :

- 1) Le formulaire d'activation de la procédure de service et de réparation/remplacement sous garantie n'a pas été rempli ou n'a pas été envoyé au ZCS.
- 2) Les appareils modifiés en tout ou en partie, le remplacement de composants ou les modifications apportées à la conception de l'unité ou du système avec des pièces non approuvées par ZCS. Cela peut inclure des unités de stockage dédiées, en l'occurrence des 3000SP et des onduleurs hybrides, lorsqu'ils sont associés à des batteries non fournies par ZCS, si ces modifications du système nuisent au bon fonctionnement des pièces fournies par ZCS.
- 3) Remplacements ou tentatives de réparation par des techniciens non ZCS, suppression des numéros de série de l'unité ou retrait des scellés.

- 4) Unité installée ou mise en marche de manière incorrecte et, dans tous les cas, non conforme aux procédures fournies par ZCS.
- 5) Manœuvres effectuées par le client final ou une autre personne, contraires aux règles de sécurité du pays d'installation (norme VDE ou équivalente).
- 6) Unité endommagée en raison d'un stockage incorrect ou endommagée pendant le stockage par le distributeur ou le client final.
- 7) Défaut survenu pendant le transport en raison d'un emballage inadapté.
- 8) Non-respect des dispositions et instructions du manuel, du guide d'installation et des règles d'entretien.
- 9) Appareil utilisé de manière incorrecte ou inadéquate.
- 10) Ventilation insuffisante de l'appareil.
- 11) Les procédures d'entretien n'ont pas été suivies correctement.
- 12) Combinaison d'appareils avec des batteries et des onduleurs non fournis par ZCS.
- 13) Défauts ou dysfonctionnements dus à des cas de force majeure, par exemple des facteurs atmosphériques violents, la foudre, l'incendie, la surtension, un courant d'appel élevé, l'enlèvement du câblage.
- 14) Dommages de nature purement cosmétique n'ayant aucune incidence sur la fonctionnalité de l'appareil.
- 15) La période de garantie telle que définie ci-dessus a déjà expiré.
- 16) Exposition à des températures supérieures à celles autorisées et indiquées dans les fiches techniques des produits.
- 17) Eau, humidité, poussière et gaz corrosifs.
- 18) Vol ou vandalisme du produit ou de l'un de ses composants.
- 19) Décharge profonde ou déséquilibre interne des cellules causé par une négligence de la part de l'acheteur ou de l'installateur, il est fait référence aux erreurs d'installation ou aux cas où les batteries sont restées éteintes pendant plus d'un mois ou sont dans un état tel qu'elles ne sont pas en mesure de remplir leur fonction normale.
- 20) Impossibilité de vérifier la cause de la défaillance ou du défaut du produit en raison du fait que le composant n'a pas été mis à la disposition de l'analyse technique par le client dans le délai spécifié à l'article 5.6.
- 21) Câblage, connexions ou configurations incorrects ou non conformes effectués par l'acheteur ou l'installateur ou tout technicien de réparation non agréé par ZCS.
- 22) Inversions de polarité ou courts-circuits.

7.2. Les fusibles et toutes les autres pièces sujettes à l'usure sont exclus de la garantie. Tout service de garantie ne sera gratuit que si les actions sont convenues à l'avance avec ZCS ou le distributeur/revendeur.

7.3. S'il s'avère que le défaut ou le vice n'existe pas ou est en dehors du champ de la garantie légale ou conventionnelle, les activités effectuées et les services rendus sont dûment facturés au client.

7.4 Si le matériel repris pour inspection et non pour remplacement sous garantie s'avère réparable en dehors de la période de garantie, les frais d'analyse et de traitement seront facturés au client et le produit ne sera renvoyé qu'après réception du paiement.

En cas de non-paiement et de non-réponse du Client dans les 15 jours suivant la réception du devis de réparation, le produit devient la propriété de Zcs, qui est alors autorisé à le refabriquer ou à le mettre au rebut.

7.5. Si le matériel repris pour contrôle et non pour remplacement sous garantie s'avère non réparable hors garantie, les frais d'analyse et de traitement sont facturés au client et le produit devient la propriété de Zcs, qui est alors autorisé à en disposer.

7.6. La garantie ne couvre pas les dommages dus à une production d'énergie limitée de l'installation, à une perte d'autoconsommation et à des événements similaires, ni les pertes ou dommages consécutifs à un mauvais fonctionnement des produits.

7.7. Les exclusions et limitations prévues dans les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les garanties offertes au client et à toutes les commandes selon les règles énumérées ci-dessus.

7.8. Les garanties énoncées ici sont exclusives et complètent et/ou remplacent toutes les autres garanties légales, explicites ou implicites. Sauf mention écrite expresse dans un document autorisé par ZCS, ZCS ne sera soumis à aucune obligation ou responsabilité de quelque nature que ce soit, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus, en ce qui concerne le produit vendu ou les services fournis.

7.9. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent document, ZCS exclut, pour lui-même et ses fournisseurs à tous les niveaux, toute responsabilité fondée sur le contrat, la négligence (y compris la négligence ou la responsabilité stricte) ou autre pour la perte de temps, le manque à gagner ou les dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

7.10. Les recours du client sont exclusifs et la responsabilité globale de ZCS et de ses fournisseurs à tous les niveaux en ce qui concerne les présentes conditions de garantie ou les actions liées à celles-ci, telles que l'utilisation de tout produit ne fonctionnant pas ou défectueux en vertu des présentes conditions de garantie, déterminée par la responsabilité du fabricant, n'entraînera aucun dommage dépassant le prix du produit, du composant ou du service auquel cette responsabilité se rapporte.

8. Protection des données.

8.1. Lors de l'activation de la procédure de service et de réparation/remplacement sous garantie en remplissant le formulaire approprié sur le site web www.zcsazzurro.com. ZCS collecte et traite les données personnelles du bénéficiaire de la garantie.

8.2. Les données sont collectées et traitées aux fins de la fourniture de services par ZCS.

Pour plus d'informations à ce sujet, voir la politique de confidentialité à l'adresse www.zcsazzurro.com.

9. Dispositions diverses - Droit applicable et juridiction.

9.1. Aucune personne autre qu'un représentant autorisé de ZCS ne peut apporter de modifications, d'extensions ou d'ajouts aux présentes conditions de garantie.

9.2. Si l'une des dispositions des présentes conditions générales de garantie des produits est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal ou une décision arbitrale, la validité ou l'applicabilité de cette disposition n'affectera pas les autres dispositions des présentes conditions générales de garantie des produits, qui resteront pleinement en vigueur.

9.3. Les présentes conditions de garantie sont régies et interprétées sur la base et en application du droit italien, à l'exclusion des dispositions italiennes relatives aux conflits de lois et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. La juridiction exclusive est italienne et le lieu de juridiction exclusif est Arezzo, Italie.